et l'Hippodrome, tels qu'ils existaient au xe siècle (1861, in-4o); *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance* (1864-1866, 4 vol. in-8o, avec 2 vol. d'album in-4o), ouvrage fort remarquable, qui a été également couronné par l'Académie des inscriptions et dont une 2e édition, revue et augmentée, a paru en 1872-1875 (3 vol. in-4o, avec planches); *l'Eglise cathédrale de Sienne et son trésor*, trad. et annoté (1869, in-4o); *Dissertation sur le Rossel d'or d'Altœtting* (1869, in-4o); *Dissertation sur l'abandon de la glyptique en Occident, au moyen âge, et sur l'époque de la renaissance de cet art* (1871, in-4o), etc.

LABARTHE-DE-NESLE, bourg de France. V. BARTHE-DE-NESLE.

LABASSÈRE, village de France (Hautes-Pyrénées), cant., arrond. et à 6 kilom. de Bagnères-de-Bigorre; 680 hab. Riches ardoisières, dont la plus importante emploie 180 ouvriers environ, qui livrent journellement 50,000 ardoises. Le territoire de Labassère renferme des sources d'eaux sulfureuses et ferrugineuses. La fontaine sulfureuse jaillit près du hameau de Soulagnets, à 990 mètres environ au fond de la vallée, dans un site sauvage. « L'eau froide, sulfureuse, sodique de Labassère, dit M. Joanne, émerge d'un schiste carbonifère alternant avec le calcaire pyriteux. Son débit est abondant et fournit amplement à la consommation des buveurs de Bagnères. La température de la source est de 13o,8. L'eau en est limpide, incolore et dépose de la glairine. Son action spécifique est analogue à celle des Eaux-Bonnes, de La Raillère et du Mont-Dore. Elle se conserve parfaitement, et il s'en transporte une grande quantité... A 1 kilom. environ à l'est de la fontaine sulfureuse jaillit la source ferrugineuse de *Hount-Arrouye* (fontaine rouge), dont le ruisselet va s'unir au torrent principal. »

LA BASSETIÈRE (Jean-Baptiste-Henri-Édouard DE), homme politique français, né à Saint-Julien-des-Landes en 1825. Il s'occupait de diriger ses propriétés lorsque, le 8 février 1871, il fut élu député dans la Vendée par 59,003 voix. Il alla siéger à droite, dans les rangs des légitimistes cléricaux, vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la pétition des évêques, le pouvoir constituant, contre le retour de l'Assemblée nationale à Paris, et contribua à renverser M. Thiers (24 mai 1873). M. de La Bassetière devint membre de la commission des Trente. Il donna son appui à toutes les mesures de réaction du gouvernement de combat, dans l'espoir de voir restaurer la monarchie de droit divin, et il prit quelquefois la parole, notamment dans la discussion sur les pouvoirs publics, dans le projet de loi d'expropriation pour l'église du Sacré-Cœur, etc. Après le renversement de ses espérances monarchiques, il vota pour le septennat, la loi contre les maires, contre le duc de Broglie (le 16 mai 1874), contre l'amendement septennaliste Paris, les propositions Périer et Maleville et signa la proposition de rétablir la monarchie traditionnelle. En 1875, il se prononça contre la constitution du 25 février, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Le 30 janvier 1876, il posa, puis retira sa candidature au Sénat. Le 20 février suivant, il se porta candidat à la Chambre des députés dans la circonscription des Sables-d'Olonne et fut élu par 6,922 voix contre M. Fruneau, républicain. Il alla siéger à l'extrême droite, avec laquelle il vota constamment contre les lois adoptées par la majorité républicaine. Lors de la résurrection du gouvernement de combat, M. de La Bassetière donna son concours au gouvernement (17 mai 1877), vota contre l'ordre du jour de défiance adopté par les gauches contre le cabinet de Broglie-Fourtou et fut réélu comme candidat officiel, aux Sables-d'Olonne, le 14 octobre 1877, par 7,324 voix contre M. Garnier, républicain. Dans la nouvelle Chambre, M. de La Bassetière a voté contre la nomination d'une commission d'enquête parlementaire sur les agissements de l'administration du 17 mai (15 novembre), pour le cabinet de Rochebouët (24 novembre), pour la proposition Touchard, relative à la vérification des pouvoirs (21 janvier 1878), etc.

LABASTIDE, nom de plusieurs communes de France. V. BASTIDE (LA).

* **LABAT** (Jean-Baptiste), compositeur français. — Il est mort en février 1875.

LABAT (Jean-François-Jules), homme politique français, né à Bayonne en 1819. Nommé maire de sa ville natale en 1853, il remplit ces fonctions pendant toute la durée de l'Empire, contribua activement aux embellissements de Bayonne et se montra un chaud partisan de l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre et du despotisme impérial. Lors des élections législatives de 1869, M. Labat se porta candidat à Bayonne, avec l'appui de l'administration, et fut élu député par 22,021 voix. Il fit partie de la majorité, devint membre de la commission d'enquête sur la marine marchande, se signala par son zèle plébiscitaire et s'empressa de voter la guerre avec la Prusse. Rentré dans la vie privée après la révolution du 4 septembre 1870, M. Labat se porta candidat à la députation, à Bayonne, le 20 février 1876, fit une profession de foi bonapartiste et cléricale et eut pour concurrents M. Plantié, républicain, et M. d'Abadie de Barrau, légitimiste. Elu député le 5 mars, au scrutin de ballottage, par 8,545 voix, il alla siéger dans le petit groupe de l'Appel au peuple, vota constamment contre la majorité républicaine, se prononça pour le maintien des jurys mixtes, pour les menées cléricales (4 mai), approuva le coup d'Etat parlementaire du 17 mai 1877, qui donna le pouvoir à la coalition monarchique, bonapartiste et cléricale, et vota, le 19 juin, contre l'ordre du jour de défiance envers le cabinet de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre des députés, M. Labat se porta de nouveau candidat à la députation à Bayonne, où l'administration l'appuya avec chaleur. Elu député par 10,357 voix contre 5,781 données à M. Renaud, républicain, il a repris à la nouvelle Chambre sa place dans les rangs des bonapartistes cléricaux.

LABDA, fille d'Amphion et épouse d'Eétion. Elle eut un fils; mais l'oracle ayant prédit que cet enfant serait un jour tyran de Corinthe, on envoya dix hommes pour le tuer. Au moment où le premier de ces hommes allait percer l'enfant de son poignard, celui-ci lui tendit ses petits bras en souriant, et il ne put se résoudre à le tuer; les neuf autres furent également désarmés par la gentillesse de l'enfant, qui fut rendu à sa mère. Ensuite les dix hommes se reprochèrent leur faiblesse, et ils revinrent pour tuer l'enfant; mais Labda, qui avait tout entendu, l'avait caché dans une mesure de blé que les Grecs appellent cypsèle, d'où l'enfant fut nommé Cypsélus. V. ce mot au t. V du *Grand Dictionnaire*.

* **LABDACISME** s. m. — On dit aussi LAMBDACISME.

LA BEAUMELLE (Victor-Laurent-Suzanne-Moïse ANGLIVIEL DE), publiciste français, né à La Nogarède, près de Mazères, en 1772, mort en 1831. Il servit dans les armées de la République, d'abord comme simple dragon, puis en qualité d'officier du génie. Sa mauvaise santé l'ayant forcé de quitter le service, il devint professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale de Saint-Girons. Après la suppression des Ecoles centrales, il rentra dans l'armée et fit les campagnes d'Espagne. Plus tard, il passa au Brésil et devint colonel du génie au service de dom Pedro. Après l'abdication de celui-ci, il fut destitué et mourut peu de temps après à Rio-Janeiro. On lui doit, outre des brochures qui traitent de la guerre d'Espagne sous l'Empire et sous la Restauration, un ouvrage intitulé : *De l'empire du Brésil considéré dans ses rapports politiques et commerciaux* (Paris, 1823) et une *Arithmétique maternelle*, qui ne parut qu'après sa mort.

LABETS, village de France (Basses-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arrond. de Mauléon; 407 hab.

Le village de Labets possède un établissement thermal alimenté par deux sources différentes, l'une sulfureuse et l'autre ferrugineuse; leurs effets salutaires sont principalement reconnus dans le traitement des maladies suivantes : affections cutanées rebelles, déviation du sang hémorroïdal, gastrite, chloro-anémie, maladies des voies urinaires et des voies respiratoires, fièvres intermittentes rebelles, affections scrofuleuses, etc. On emploie avec succès les eaux sulfureuses de Labets tantôt pures, tantôt mélangées avec des sirops, des laits, etc., pour combattre certaines affections de poitrine, telles que les catarrhes pulmonaires, les bronchites passées à l'état chronique, etc. Ces eaux appartiennent à la classe des eaux sulfurées calciques; leur richesse en principes sulfureux, en sels, en chlorures et en matières organiques est parfaitement établie.

Quant aux eaux ferrugineuses de Labets, elles appartiennent à l'espèce des eaux ferrugineuses carbonatées et crénatées.

* **LABICHE** (Eugène-Marin), auteur dramatique. — Outre les pièces que nous avons citées, on doit à ce fécond et spirituel vaudevilliste, qui tient une place à part dans le théâtre contemporain, les comédies, les vaudevilles, etc., suivants : le *Fils du brigadier*, opéra-comique en trois actes, musique de V. Massé (1867, in-12); la *Grammaire*, vaudeville en un acte (1867, in-12); la *Main leste*, en un acte (1867, in-12); les *Chemins de fer*, en cinq actes (1868, in-12), avec Delacour et Choler; le *Petit voyage*, en un acte (1869, in-12); le *Dossier de Rosafol*, en un acte (1869, in-12); le *Cachemire* X.-B.-T., en un acte (1870, in-12); le *Plus heureux des trois*, en trois actes (1870, in-12), un petit chef-d'œuvre du genre, en collaboration avec Gondinet; la *Mémoire d'Hortense*, en un acte (1873, in-12); *Vingt-neuf degrés à l'ombre*, en un acte (1873, in-12); *Brûlons Voltaire*, en un acte (1874, in-12); *Garanti dix ans*, en un acte (1874, in-12); *Madame est trop belle*, en trois actes (1874, in-12); la *Pièce de chambertin*, en un acte (1874, in-12); *Un mouton à l'entre-sol*, en un acte (1875, in-12); les *Trente-sept sous de Montaudoin*, en un acte (1874, in-12); les *Samedis de Madame* (1875, in-12); les *Trente millions de Gladiator*, en quatre actes (1875, in-12); le *Prix Martin*, comédie (1876, in-12), avec Émile Augier; le *Roi dort*, féerie-vaudeville en trois actes (1876); la *Clef*, en quatre actes (1877), etc. Presque toutes ces pièces sont écrites en collaboration.

LABICHE (Émile-Charles-Didier), homme politique français, né à Béville-le-Comte (Eure-et-Loir) en 1827. Il étudia le droit à Paris, où il se fit recevoir licencié et docteur, puis il exerça la profession d'avocat. Membre de l'opposition sous l'Empire, il fut élu au conseil général d'Eure-et-Loir en 1864 par le canton d'Aunau et se porta sans succès candidat au Corps législatif dans une circonscription de son département en 1863 et 1869. Après la révolution du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nomma M. Labiche préfet d'Eure-et-Loir. Il se démit de ces fonctions pour se porter candidat à l'Assemblée nationale dans ce département le 8 février 1871, mais il échoua. Après la formation du premier ministère constitué par M. Thiers, M. Ernest Picard l'appela au poste de secrétaire général du ministère de l'intérieur, qu'il conserva jusqu'à la démission de ce ministre. Lors de l'élection des conseillers d'Etat par l'Assemblée nationale (1872), M. Labiche fut porté sur la liste des candidats patronnés par la gauche; aussi ne fut-il point nommé. Réélu, le 8 octobre 1871, membre du conseil général d'Eure-et-Loir, il fut appelé par ses collègues à la présidence de ce conseil, où il manifesta constamment son attachement aux idées républicaines. Aux élections pour le Sénat (30 janvier 1876), il fut choisi par les républicains comme candidat, conjointement avec M. Delacroix. Dans la profession de foi qu'il adressa aux électeurs, il disait : « La République est constituée. J'ai désiré son avénement, je soutiendrai avec énergie son existence parce que j'ai la ferme conviction que, seule aujourd'hui, la République peut être le gouvernement de la réparation et de la réconciliation. » Elu par 309 voix, M. Labiche est allé siéger au Sénat dans les rangs de la gauche républicaine, avec laquelle il a constamment voté. Le 18 mai 1877, il s'est associé à la protestation des bureaux des gauches du Sénat contre le message du maréchal de Mac-Mahon, déclarant la guerre aux républicains. Il a voté, le 22 juin, contre la dissolution de la Chambre des députés, le 19 novembre contre l'ordre du jour Kerdrel, etc.

LABITOME s. m. (la-bi-to-me — du gr. *labis*, pince; *tomê*, action de couper). Chir. Pince coupante.

LABITTE (Porphyre), homme politique français, né à Abbeville en 1823. Il est fils d'un ancien magistrat et le frère de Charles Labitte, mort en 1845. S'étant adonné à l'étude des sciences, il devint préparateur au Muséum, au Collége de France, à l'Ecole de médecine, se lia avec les savants les plus distingués et fut un des organisateurs du musée Orfila. En même temps, il collabora au *Journal de l'instruction publique* et à la *Revue de Paris*. Après la chute de Louis-Philippe, il acclama la République, devint capitaine d'état-major de la garde nationale et fut blessé en combattant contre les insurgés de Juin. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. Labitte retourna dans sa ville natale, fut nommé administrateur du musée, prit part à la fondation d'une bibliothèque populaire, devint président de la loge maçonnique, membre du comice agricole de Saint-Pol-sur-Ternoise, maire de Blangermont et collabora à divers recueils scientifiques. Pendant la guerre de 1870, il organisa des hôpitaux temporaires pour les blessés et les malades. Elu membre du conseil général de la Somme le 8 octobre 1871, il siégea parmi les républicains. Le 20 janvier 1876, il posa sa candidature au Sénat dans ce département. Dans sa profession de foi, il dit : « Je suis républicain parce que je suis convaincu que la République, plus que tout autre gouvernement, peut protéger les droits consacrés par les lois du pays et les principes sur lesquels reposent les sociétés modernes en les plaçant sous la sauvegarde de tous. » Ayant échoué, il se porta candidat dans la 2e circonscription d'Abbeville et fut élu membre de la Chambre des députés le 20 février, par 8,804 voix, contre M. Courbet-Poulard, monarchiste. M. Labitte alla siéger dans les rangs de la majorité républicaine, avec laquelle il vota constamment. Après la résurrection du gouvernement de combat contre les républicains, il protesta contre le message du maréchal de Mac-Mahon (18 mai 1877) et fit partie des 363 qui votèrent un ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie. Après la dissolution de la Chambre, il se représenta devant les électeurs d'Abbeville, qui le renommèrent député le 14 octobre 1877, par 9,211 voix, contre M. Cornuau, bonapartiste et candidat officiel. M. Labitte a repris à la Chambre sa place au centre gauche. Il a voté pour la nomination d'une commission parlementaire chargée de constater les abus de pouvoir commis pendant la période électorale (15 novembre), contre le ministère de Rochebouët (24 novembre), contre la proposition Touchard sur la vérification des pouvoirs (21 janvier 1878), etc.

LABLACHÈRE, bourg de France. V. BLACHÈRE (LA).

* **LA BLANCHÈRE** (Pierre-René-Marie-Henri MOULIN DE), savant et photographe français. — Les derniers ouvrages publiés par ce savant vulgarisateur sont : *Industrie des eaux, culture des plages maritimes, pêche, élevage, multiplication des crevettes, homards, langoustes, huîtres, etc.* (1866, in-16, avec gravures); *Amis et ennemis de l'horticulteur* (1869, in-12); *l'Esprit des poissons* (1870, in-12); les *Oiseaux utiles et les oiseaux nuisibles aux champs, jardins, forêts, plantations, etc.* (1870, in-18, réédité en 1875); *Manuel pratique d'acclimatation* (1872, in-12); les *Ravageurs des vergers et des vignes* (1875, in-16); les *Oiseaux, gibier, chasse, mœurs, acclimatation* (1875, in-4o); les *Chiens de chasse* (1875, in-8o). Tous ces ouvrages sont enrichis de vignettes.

Laboratoire (LE), tableau de François Bonvin; Salon de 1873. Ce laboratoire est un laboratoire monacal; on y prépare des médicaments et peut-être aussi quelque élixir estimé des gens qui ont la digestion difficile. Au premier plan, un moine assis à une table de travail est occupé à écrire. La muraille est ornée d'une carte de géographie, et sur une tablette on voit une sphère, des bocaux, des instruments de physique. Dans une arrière-pièce, deux autres religieux manipulent des drogues. Cette composition, d'une grande simplicité, est représentée avec une sincérité, une vérité frappante. C'est un des meilleurs ouvrages de M. Bonvin. « La tête du moine, au premier plan, belle, remarquablement dessinée, dit M. Ch. Clément, est un morceau parfait, et on en peut dire autant de l'habit. L'exécution aussi est plus souple, plus variée, plus vivante que dans les autres œuvres du même artiste. C'est aussi fort que Granet, et peut-être plus serré. » Ce tableau faisait partie, en 1873, de la collection de M. E. Seurre.

* **LABORDE** (Louis-Jules, comte DE), jurisconsulte français. — Outre les écrits de lui que nous avons mentionnés, on lui doit : *Mémoires et plaidoyers* (1854, in-8o); *Question des reprises* (1858, in-8o); *Procès Baeser* (1859, in-8o); *Procès Jusnel* (1860, in-8o); *Madame l'amirale de Coligny, après la Saint-Barthélemy* (1867, in-8o); les *Protestants à la cour de Saint-Germain, lors du colloque de Poissy* (1874, in-8o); *Eléonore de Roye, princesse de Condé* (1876, in-4o), etc.

* **LABORDE** (Henri, vicomte DE), peintre et critique d'art, frère du précédent. — Il a été nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts en remplacement de Beulé en 1874. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Mélanges sur l'art contemporain* (1866, in-8o); *Eloge de Beulé* (1874, in-4o); le *Département des estampes à la Bibliothèque nationale* (1875, in-8o); *Des œuvres et de la manière de Masaccio* (1876, in-8o), etc.

* **LA BORDERIE** (Louis-Arthur LE MOYNE DE), écrivain et homme politique français. — Après avoir contribué au renversement de M. Thiers, il fut un des chaleureux adhérents de la politique de combat et de compression à outrance adoptée par le duc de Broglie. Il vota pour la circulaire Pascal, la loi Ernoul, l'expropriation pour l'église du Sacré-Cœur, contre la liberté des enterrements, puis se prononça pour le septennat, la loi des maires, appuya le duc de Broglie (16 mai 1874), l'amendement septennaliste Paris, vota contre les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, le scrutin d'arrondissement, etc. Après la dissolution de la Chambre, M. de La Borderie se porta candidat à la députation à Vitré. Ayant échoué le 20 février 1876, il est rentré dans la vie privée. Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, il a publié : le *Camp de Conlie et l'armée de Bretagne, rapport fait à l'Assemblée nationale* (1874, in-12).

* **LABOUCHÈRE** (Pierre-Antoine), peintre français. — Il est mort à Paris en 1873. Le dernier tableau exposé par ce peintre distingué est *Penserosa*, qui parut au Salon de 1870. M. Labouchère avait obtenu une 3e médaille en 1843 et une 2e en 1846.

LA BOUILLERIE (Joseph ROULLET DE), homme politique français, né à Paris en 1822. Il est neveu du dernier ministre de la maison de Charles X et possesseur de propriétés importantes dans l'arrondissement de Baugé. Il se tint à l'écart de la politique active jusqu'à la fin de l'Empire, s'occupa d'agriculture, d'affaires industrielles et devint un des administrateurs du Sous-Comptoir d'escompte. Elu député de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, M. de La Bouillerie alla siéger à l'extrême droite, parmi les légitimistes cléricaux. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la pétition des évêques, contre le retour de la Chambre à Paris, etc. Membre de la commission du budget, il prit part à diverses discussions sur des questions de finances et d'impôt, sans attirer particulièrement sur lui l'attention. La part active qu'il prit aux menées de la coalition qui renversa du pouvoir M. Thiers (24 mai 1873) lui valut d'être nommé, le lendemain, ministre de l'agriculture et du commerce dans le ministère de combat et de réaction présidé par M. de Broglie, et qui avait pour programme de renverser la République et de rétablir la monarchie. Il représenta dans le cabinet l'élément légitimiste et ultra-clérical. Comme ministre, il déposa un projet de loi ayant pour but d'abroger la loi du 26 juillet 1872, portant établissement de droits de douane à l'importation des matières premières; il parla sur la fabrication à tous titres d'objets d'or et d'argent, sur les emplois réservés aux sous-officiers et sur l'abrogation de la surtaxe de pavillon. Le fait le plus saillant de son passage au ministère fut le procès que lui intentèrent des actionnaires du Sous-Comptoir du commerce et de l'industrie, dont il était un des administrateurs, avec MM. Benoist-d'Azy, Daru, Drouin, etc. Poursuivi avec ces derniers en juillet 1873, devant le tribunal de la Seine, en restitution du prix des actions, il fut condamné en première instance, fit appel et obtint de la cour l'infirmation du premier jugement. Après l'avortement des tentatives de restauration, M. de La Bouillerie vota pour le septennat (19 novembre 1873). Dans le ministère qui fut constitué le 26 novembre, il perdit son portefeuille et redevint simple député. Il vota la loi contre les maires, contribua à la chute de M. de Broglie (le 16 mai 1874), se prononça contre l'amendement septennaliste Paris, signa la proposition de rétablissement de la monarchie, puis il vota contre les propositions Périer et Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin d'arrondissement, etc. Porté par les droites candidat au Sénat inamovible, il ne fut point élu (décembre 1875), et il rentra dans la vie privée après la dissolution de l'Assemblée nationale.

* **LABOULAYE** (Édouard-René LEFEBVRE-), publiciste et jurisconsulte. — Le 24 mai 1873, il vota pour M. Thiers. Sous le gouvernement de combat, M. Laboulaye continua à siéger au centre gauche. Il se prononça pour la circulaire Pascal et pour la liberté des enterrements. Lors de la demande de poursuites contre M. Ranc, député de Lyon, il n'hésita point à voter pour qu'il fût livré à la juridiction des conseils de guerre (20 juin). Dieu me garde, dit-il, d'accuser un collègue! je le veux croire innocent! mais s'il est innocent, qu'a-t-il à redouter? Qu'il se présente devant une juridiction toute paternelle! le conseil de guerre aura la joie de proclamer son innocence, et il reviendra parmi nous! Au mois d'octobre, lorsque les menées du parti monarchique pour faire monter sur le trône le comte de Chambord prirent un caractère menaçant, M. Laboulaye répondit à une lettre, adressée aux députés de la Seine par des membres du conseil municipal de Paris, qu'il resterait « jusqu'au bout fidèle à son mandat, en votant pour la République. » Après que, le 5 novembre, le maréchal de Mac-Mahon eut adressé à l'Assemblée un message pour demander la prorogation de ses pouvoirs, M. Laboulaye fit partie de la commission de quinze membres chargée d'examiner la proposition du général Changarnier, demandant que les pouvoirs du maréchal fussent prorogés de dix ans. Il devint, en outre, rapporteur de cette commission. Dans son rapport, il développa cette résolution, prise à l'unanimité par le centre gauche : « Nous nous déclarons prêts à proroger la présidence du maréchal de Mac-Mahon, en liant étroitement la loi de prorogation à la prompte organisation des pouvoirs publics. » Les conclusions de M. Laboulaye ne furent point adoptées par la majorité de l'Assemblée qui, conformément à la volonté exprimée par le maréchal dans un nouveau message (17 novembre), fixa la prorogation des pouvoirs à sept ans, en ajournant l'examen des lois constitutionnelles qu'on voulait enterrer. M. Laboulaye vota contre le septennat (19 novembre), contre la loi sur les maires, mais ne prit point part au vote qui renversa le cabinet de Broglie (16 mai 1874). Au mois de juillet suivant, il parla et vota pour la proposition Périer, se déclara favorable à la proposition Maleville. En sa qualité de rapporteur de la loi sur l'enseignement supérieur, il prononça, au mois de décembre de la même année, des discours en faveur d'une loi faite exclusivement pour et par les cléricaux, et dans laquelle, selon son propre aveu, on trouve « des dispositions qui ont fait disparaître l'apparence même de la liberté. » Lorsque, au mois de janvier 1875, l'Assemblée consentit enfin à aborder la discussion des lois constitutionnelles, M. Laboulaye, reproduisant la proposition Périer, proposa, le 18 janvier, de voter un amendement ainsi conçu : « Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un président de la République, chef du pouvoir exécutif. » Il défendit sa proposition avec son talent de parole habituel, sans pouvoir la faire accepter. Il prononça un nouveau discours le 12 février et il contribua à faire adopter enfin la constitution du 25 février, qui organisait le gouvernement de la République. A la suite de ce dernier vote, il fut nommé président de la réunion du centre gauche. Dans un discours qu'il prononça à cette occasion, il disait : « La constitution a été une œuvre de transaction; il nous a fallu céder sur plusieurs points et nous n'avons pas été seuls à céder. En organisant une République parlementaire, les monarchistes constitutionnels sont revenus avec confiance à un régime qu'ils ont toujours regretté. Les républicains, de leur côté, ont donné à ce régime une forme démocratique par l'institution d'une présidence et par le maintien du suffrage universel. » Au mois de juin 1875, M. Laboulaye fit le rapport sur le projet de loi relatif aux rapports des pouvoirs publics. A la même époque, il prit plusieurs fois la parole dans la discussion en deuxième et en troisième lecture de la loi sur l'enseignement supérieur, qu'il vota le 12 juillet. Au mois de décembre, il prononça un discours sur la loi sur la presse et fut élu sénateur à vie (10 décembre). Cette même année, il fit partie d'un comité qui se constitua pour élever par souscription, aux Etats-Unis, une statue de la Liberté, en commémoration de la proclamation de l'indépendance.

Au Sénat, M. Laboulaye siégea dans le centre gauche républicain, avec lequel il a voté à peu près constamment. Il vota toutefois contre le ministère, lorsque M. Waddington présenta au Sénat la loi votée par la Chambre des députés, et qui abrogeait les jurys mixtes dans l'enseignement supérieur. Faisant campagne avec M. Dupanloup, il prononça un discours en faveur d'une institution qu'il avait précédemment combattue, mais à laquelle tenaient essentiellement les cléricaux (22 juillet 1876). La surprise ne fut pas moins grande, lorsqu'on vit ce partisan de la liberté comme en Amérique déclarer qu'il voterait contre la loi des maires, parce qu'il voulait qu'ils fussent tous nommés par le pouvoir. Cependant il s'arrêta dans cette voie déplorable. Après la résurrection du gouvernement de combat, le 17 mai 1877, M. Laboulaye se joignit aux gauches du Sénat qui protestèrent. Le 22 juin suivant, il prononça un discours contre la dissolution de la Chambre des députés. Lorsque le pays eut renvoyé à la Chambre des députés une majorité républicaine, il combattit la résistance de la majorité du Sénat à la volonté du pays et, dans un excellent discours, il parla contre l'ordre du jour présenté par M. de Kerdrel, le 19 novembre, contre la nomination par les députés d'une commission parlementaire appelée à constater les abus commis par l'administration de Broglie. En mars 1876, il avait été maintenu pour trois nouvelles années dans ses fonctions d'administrateur du Collége de France. Il a été nommé officier de la Légion d'honneur le 7 février 1878. Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à M. Edouard Laboulaye : *Contes et nouvelles* (1868, in-12); *Discours populaires* (1869, in-12); *l'Evangile de la bonté* (1869, in-12); *Souvenirs d'un voyageur* (1869, in-12); *Channing et sa doctrine* (1870, in-12); *Questions constitutionnelles* (1872, in-12); *Lettres politiques, esquisse d'une constitution républicaine* (1872, in-8o); *Elections du 27 avril 1873. Aux Parisiens* (1873, in 8o); *Etudes contemporaines sur l'Allemagne et les pays slaves* (1873, in-8o); *Discours sur l'organisation des pouvoirs publics* (1875, in-18); la *Liberté religieuse* (1875, in-18), etc.

* **LABOULBÈNE** (Jean-Joseph-Alexandre), médecin français. — Il a été nommé membre de l'Académie de médecine le 2 décembre 1873 et officier de la Légion d'honneur en 1871. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Observations sur les insectes tubérivores avec réfutation de l'erreur qui, attribuant les truffes à la piqûre des insectes, les fait assimiler aux gales végétales* (1864, in-8o); *Leçon d'ouverture du cours d'anatomie pathologique* (1866, in-8o); *Note sur une variété de spina bifida* (1870, in-8o); *Note sur les corpuscules calcaires des échinodermes* (1872, in-8o); *Des corps étrangers fixés dans le larynx et de leur extraction* (1872, in-8o); *Pleurésie purulente suivie de pyopneumothorax* (1872, in-8o); *Sur la cause de l'élévation de la température centrale chez les malades* (1873, in-8o); *Du tænia* (1873, in-8o); *Examen comparatif du liquide expectoré* (1874, in-8o); *Mémoire sur une espèce de fistule biliaire non encore décrite* (1875, in-8o), etc.

LABOUREUSE s. f. (la-bou-reu-ze — rad. *labourer*). Agric. Charrue mue par la vapeur.

LABRAX. V. ABRAX, dans ce *Supplément*.

* **LABRIT, LEBRET** ou **ALBRET**, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. N. de Mont-de-Marsan, sur le Lestrigon; pop. aggl., 260 hab. — pop. tot., 1,206 hab.

* **LABROUSSE** (Fabrice), auteur dramatique. — Il est mort au mois d'août 1876.

* **LABROUSTE** (Pierre-François-Henri), architecte. — Il est mort à Fontainebleau le 26 juin 1875.

* **LABRUGUIÈRE**, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. de Castres, sur la rive gauche du Thoré; pop. aggl., 1,650 hab. — pop. tot., 3,740 hab.

LABRY s. m. (la-bri). Chien de berger d'une race spéciale à la Provence et au Dauphiné.

LABURNINE s. f. (la-bur-ni-ne — du lat. *laburnum*, cytise des Alpes). Chim. Substance extraite des graines non mûres et des gousses du cytise des Alpes.

LABURNIQUE adj. (la-bur-ni-ke — du lat *laburnum*, cytise des Alpes). Se dit d'un acide extrait, comme la laburnine, des graines non mûres et des gousses du cytise des Alpes.

* **LAC** s. m. — Anat. *Lac lacrymal*, Espace compris entre la caroncule et le bord de la paupière inférieure, et où s'accumulent les larmes.

* **LAC** (LE) ou **VILLERS**, bourg de France (Doubs), cant. de Morteau, arrond. et à 37 kilom. de Pontarlier, sur le Doubs; pop. aggl., 651 hab. — pop. tot., 2,418 hab.

LACAPELLE-MARIVAL, bourg de France (Lot), ch.-l. de canton, arrond. et à 21 kilom. N.-O. de Figeac; pop. aggl., 950 hab. — pop. tot., 1,475 hab. V. CAPELLE.

LACASCADE (Étienne-Théodore-Mondésir), médecin et homme politique français, né à Saint-François-Grand'Terre (Guadeloupe) en 1841. Il commença l'étude de la médecine, puis il entra dans le service de santé de la marine, comme médecin de troisième classe, en 1864. Il navigua dans les mers de l'Inde et de la Chine, prit le grade de docteur en 1869 et devint médecin de première classe. M. Lacascade était en Cochinchine avec le 2e régiment d'infanterie de marine, lorsque, dans une élection partielle qui eut lieu à la Guadeloupe, il fut élu député à l'Assemblée nationale au second tour de scrutin, le 4 juillet 1875, par 3,595 voix. Dans la lettre de remercîment qu'il adressa à ses électeurs, le docteur Lacascade leur dit : « Fils de la démocratie et devenu républicain autant par tendance philosophique et par tradition de famille que par l'étude des événements politiques qui se sont accomplis depuis vingt-cinq ans, je saurai me faire l'interprète de vos vœux, de vos aspirations, car nos cœurs ont toujours battu à l'unisson. » Il alla siéger dans les rangs de l'Union républicaine, avec laquelle il vota. L'Assemblée nationale ayant prononcé sa dissolution à la fin de l'année, il se porta candidat à la Chambre des députés à la Guadeloupe, après avoir donné sa démission de médecin de la marine. Réélu député au second tour du scrutin, le 15 mars 1876, par 3,767 voix, il alla reprendre sa place dans le groupe de l'Union républicaine. Il vota pour l'amnistie pleine et entière, pour la suppression des jurys mixtes, l'accroissement du budget de l'instruction primaire, prit en diverses circonstances la parole sur des questions intéressant les colonies, proposa de rétablir la représentation de la Guyane et du Sénégal et fut chargé par le gouvernement, au mois de mars 1877, de se rendre à Haïti, pour régler avec le président de cette république les questions qui concernaient la dette haïtienne et l'emprunt de 1875. Pendant son voyage, le maréchal de Mac-Mahon fit le coup d'Etat parlementaire du 17 mai 1877 et appela au pouvoir le cabinet de Broglie-Fourtou. M. Lacascade ne put s'associer que de loin à la protestation des gauches. Réélu député à la Guadeloupe au mois de novembre suivant, il est revenu prendre son siége à la Chambre dans les rangs de la majorité républicaine. Outre des articles publiés dans le *Bien public* et d'autres journaux, on lui doit quelques brochures, notamment : *De l'organisation du travail de la terre aux colonies françaises* (1872, in-8o); le *Nouveau projet de loi sur le régime du travail aux colonies* (1875, in-16); *Abrogation de l'article 79 de la loi sur les engagés volontaires* (1876, in-8o), discours, etc.

* **LACAUNE**, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 47 kilom. de Castres, sur le Gijou; pop. aggl., 1,406 hab. — pop. tot., 3,578 hab.

* **LACAVE-LAPLAGNE** (Louis), homme politique français. — Après avoir voté, le 24 mai 1873, contre M. Thiers qui tomba du pouvoir, il se montra un chaleureux adhérent de la politique de compression du gouvernement de combat et vota constamment pour toutes les mesures présentées par le cabinet de Broglie. Après l'échec des tentatives de restauration, M. Lacave-Laplagne se prononça pour le septennat, la loi contre les maires, pour le cabinet de Broglie le 16 mai 1874, contre les propositions Périer et Maleville. Il s'abstint lors du vote sur la constitution du 25 février 1875, puis il vota pour la loi sur l'enseignement supérieur, contre le scrutin de liste, etc. Le 30 janvier 1876, M. Lacave-Laplagne, qui est membre du conseil général du Gers, se porta candidat au Sénat dans ce département. « Soumis à la constitution, dit-il dans sa profession de foi, j'attendrai sans impatience, mais sans abandonner mes convictions et mes espérances monarchiques, l'heure légale de la révision dont la loi a déterminé les conditions. » Elu sénateur par 272 voix, M. Lacave-Laplagne a été siéger au Sénat, dont il a été élu un des secrétaires, dans le groupe des orléanistes cléricaux. Il a constamment voté avec les adversaires déclarés de la République et contre la plupart des lois adoptées par la majorité républicaine de la Chambre des députés. La politique de réaction inaugurée le 17 mai 1877 devait naturellement le compter parmi ses partisans. Il s'est prononcé pour la dissolution de la Chambre des députés (22 juin 1877), a voté l'ordre du jour Kerdrel contre l'enquête parlementaire décidée par la Chambre des députés (19 novembre), etc.

* **LACAZE**, bourg de France (Tarn), cant. de Vabre, arrond. et à 40 kilom. N.-E. de Castres; pop. aggl., 387 hab. — pop. tot., 2,078 hab.

* **LACAZE** (Bernard), homme politique français. — Il est mort à Pau le 23 février 1874.

* **LA CAZE** (Louis), homme politique. — Le 24 mai 1873, il vota pour M. Thiers. Sous le gouvernement de combat, M. La Caze resta fidèle à la cause de la République conservatrice et se prononça nettement dans ce sens lorsque la coalition monarchiste annonça qu'elle allait imposer un roi à la France. Le 19 novembre, il vota contre le septennat, puis repoussa la loi contre les maires, contribua à la chute du cabinet de Broglie, vota les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, il refusa de poser sa candidature au Sénat, mais il se porta candidat à la Chambre des députés, le 20 février 1876, dans l'arrondissement d'Oloron (Basses-Pyrénées). Dans sa profession de foi, il rappela qu'il avait travaillé à cette œuvre de pacification et de transaction qui s'appelle la constitution du 25 février, et il ajouta : « Vous ne voudrez pas qu'elle soit remise sans cesse en question sous prétexte qu'elle est perfectible et qu'elle n'enchaîne pas votre souveraineté. Vous penserez qu'il est temps pour la France, après tant d'efforts pour fixer ses destinées, de chercher dans la pratique loyale de la République constitutionnelle qui est devenue la loi de tous, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon qui la personnifie, un repos si chèrement acheté. » Elu député par 9,825 voix contre M. Ed. Louis, M. La Caze reprit sa place au centre gauche et vota constamment avec cette majorité républicaine qui donna tant de preuves d'esprit politique et de sagesse. Le 18 mai 1877, il s'associa à la protestation des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon, puis il fit partie des 363 qui votèrent un ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre, M. Louis La Caze se reporta candidat à Oloron, où la réaction n'osa pas lui opposer de compétiteur, et il fut élu député par 10,008 voix le 14 octobre 1877. A la nouvelle Chambre, il a voté la nomination d'une commission d'enquête parlementaire chargée de constater les abus commis par l'administration depuis le 17 mai (15 novembre), l'ordre du jour contre le ministère de Rochebouët (24 novembre); il a repoussé la proposition Touchard sur la vérification des pouvoirs des députés (21 janvier 1878), etc.

LACERIE s. f. (la-se-rî). V. LASSERIE, au tome X du *Grand Dictionnaire*.

* **LACET** s. m. — Sorte de coutil dont on fait des vêtements.

* **Lachaise** (CIMETIÈRE DU PÈRE-). — Ce que nous avons dit dans cet article, au tome X du *Grand Dictionnaire*, se trouve complété ou rectifié au mot HÉLOÏSE, dans ce *Supplément*.

LA CHAMBRE (Charles-Émile), négociant et homme politique français, né à Saint-Malo en 1816. Après avoir fait son droit et s'être fait recevoir avocat, il se rendit au Pérou et entra dans la maison Thomas, La Chambre et Cie; il alla ensuite créer une maison de banque et de commission à Valparaiso (Chili); en 1849, il en vint fonder une semblable à Paris. Au 20 février 1876, il fut élu député à Saint-Malo, et il alla siéger dans les rangs du centre gauche. Au 14 octobre 1877, les électeurs de Saint-Malo lui renouvelèrent son mandat, et il a repris sa place, dans la nouvelle Chambre, parmi les membres du centre gauche.

* **LÂCHÉ, ÉE** part. passé du v. Lâcher. — Sport. Se dit d'un cheval auquel le handicapeur a attribué un poids trop faible, pour le favoriser.

LÂCHEMENT s. m. (lâ-che-man — rad. *lâcher*). Action de lâcher.

* **LACHÉSIS** s. f. — Planète télescopique, découverte en 1872 par M. Borrelly.

LACHUS, génie céleste dont les basilidiens gravaient le nom sur leurs pierres magiques.

LACINIATION s. f. (la-si-ni-a-si-on — rad. *lacinié*). Bot. Etat de ce qui est lacinié : *Les* LACINIATIONS *foliaires de certaines plantes*.

LA CODRE DE BEAUBREUIL (Joseph-Michel DE), philosophe français, né à Orléans en 1798. Il se fit recevoir licencié en droit à la Faculté de Paris; mais il consacra ensuite tout son temps à l'étude des questions philosophiques, et il a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Esquisses de philosophie pratique* (1846); *l'Ame et Dieu, aperçus de philosophie pratique* (1857); le *Principe de moralité* (1872); *Destinées de l'âme* (1875).

LACOME D'ESTALEUX (Paul-Jean-Jacques), compositeur français, né au Houga (Gers) en 1838. Il se livra de bonne heure à l'étude de la musique, et, lorsque le *Musée des familles* mit au concours une opérette, il remporta le prix en composant le *Dernier des paladins*, qui, toutefois, ne fut jamais représenté. Les Folies-Marigny donnèrent de lui, en 1870, une opérette en un acte, *Epicier par amour*. Il composa ensuite la *Dot mal placée*, opéra bouffe en trois actes, qui fut joué à l'Athénée en 1873; puis une saynète, le *Mouton enragé*, pour les Bouffes-Parisiens; *Amphitryon*, pour la salle Taitbout; *Jeanne, Jeannette et Jeanneton*, livret de MM. Clairville et Delacour, opéra-comique en trois actes, joué aux Folies-Dramatiques en octobre 1876. On doit, en outre, à